



CGT ASSOCIATION ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE

LETTRE OUVERTE concernant les dispositifs de Veille Sociale et d'Hébergement d'Urgence en période hivernale 2022-2023 aux : Financier (DDETS), Représentant de l'Etat (Préfecture), Direction de l'ARS, Conseil de Surveillance et COMEX ARS, Collectivités territoriales, Métropole du Grand Nancy, et Président HCTS

Nancy, le 14/12/2022

Mesdames, Messieurs,

La CGT ARS tient à vous interpeller sur l'exercice de la mission de service public (Accueil, Hébergement d'urgence et de Mise à l'Abri-MAA) des publics vulnérables et « à la rue » qui est assurée par l'association ARS sur le département de Meurthe-et-Moselle pour cette période hivernale 2022-2023 et de plan « Grand Froid ».

Pour information, l'USD 54 CGT Santé et Action Sociale a déposé une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui (Article 223-1 du Code Pénal) au Procureur de la République Tribunal judiciaire de NANCY en date du 14 octobre 2022. Cette plainte recouvrait tous les secteurs de la santé, de la protection de l'enfance, du handicap, du grand âge et y compris, celui de l'exclusion et de la grande précarité qui connaissent une situation sans précédent totalement mortifère pour les usagers et les salariés.

Dans cette plainte, il y était souligné que pour notre secteur d'activité « *les travailleurs sociaux de l'ARS sont amenés à constater l'augmentation des cas de pathologies psychiatriques au sein du public, qu'ils doivent prendre en charge (surtout SDF). De plus en plus, de prises en charge relèveraient en effet, de la psychiatrie ou de dispositifs alternatifs. L'absence de prise en charge par la psychiatrie expose parfois les travailleurs sociaux à des risques d'agression physique lors de l'accueil et de l'orientation de ces publics en difficulté...Malgré le Ségur, il y a toujours des problèmes de recrutement / attractivité sur le médico-social. Sur l'ensemble de l'association ARS, 25 postes étaient non pourvus et vacants au dernier CSE et la majorité se concentrent sur le site de P. Vivier (Financement Agence Régionale Santé : FAM, LAM, LHSS + Financement Etat CHRS). Les salariés partent vers le privé lucratif ou reconversion. Les salariés en poste et ceux qui restent sont épuisés. Recours à l'intérim pour les soignants qui représente 4 ETP sur 1 année...Le PLFSS 2023 a prévu, à la surprise générale, la suppression de 14 000 places d'hébergement sur la campagne hivernale 2022-2023 alors qu'il y aurait besoin plus que jamais de créer un service public de la rue au logement pour effectuer un vrai travail de fond sur la réinsertion sociale. La pression va donc être encore plus importante pour les professionnels qui vont devoir faire face à la détresse humaine en cette période où la pauvreté augmente et où les promesses en matière de construction de logements sociaux n'ont clairement pas été tenues par le gouvernement* ».

Après cette annonce de suppression des 14 000 places d'hébergement, le gouvernement est revenu sur sa décision pour cette période hivernale, qui malgré tout, ne peut répondre à toutes les demandes de Mise à l'Abri (MAA) sur notre département.

Syndicat CGT ARS

14, Boulevard du 21^{ème} Régiment Aviation - 54000 NANCY -

E-Mail : cgt-ars@outlook.fr - Lien Facebook : <https://www.facebook.com/cgtars54>

La CGT ARS demande aux services de l'Etat et des collectivités territoriales d'intervenir en urgence en apportant des moyens et des solutions pérennes de MAA, « acceptables », dignes et sans critères discriminants d'accueil afin que les opérateurs de terrain puissent accomplir leur mission de protection des situations de « Sans-Abrisme » pour cette période hivernale et de plan « Grand Froid »

Lors des derniers CSE de l'ARS, la CGT ARS avait pointé le manque de places supplémentaires disponibles pour cette période hivernale 2022-2023 et de pouvoir continuer à assurer la mission de service public, de protection des publics vulnérables, des conditions de travail dégradées pour tous les services (115, SAM, SPADA, Urgence Territoires, MADA, Modul'ARS, Repas du Soir, Halte de Nuit et plateforme d'orientation SIAO) qui œuvrent à l'accueil d'urgence et qui à ce jour, ne peuvent plus répondre aux demandes des usagers qui se retrouvent sans solution d'hébergement.

La mise en pratique du dispositif hivernal est pourtant bien rodée sur le département du 54 avec ce bémol pour 2022-2023 et ce manque de places supplémentaires disponibles en début de période hivernale et afin de pouvoir anticiper cette séquence de « Grand Froid ».

Pourtant, fin de semaine dernière, des annonces de températures durables en négative avec des ressentis pouvant aller jusqu'à des - 12 ° C jusqu'à cette fin de semaine, amènent les professionnels de terrain à refuser des MAA à des usagers par défaut de places.

C'est inacceptable !

En effet, les 10 places supplémentaires dédiées au Repas du Soir ne permettent pas de répondre aux besoins avec comme unique point d'hygiène, un évier pour 10 lits de camp ? Il serait peut-être envisageable de mettre un module « Point hygiène » en extérieur sur le parking devant les Repas du Soir ?

L'année dernière, l'ARS avait 30 places supplémentaires à la Maison du Vélo, et nous nous étonnons qu'une alternative n'ait pas été anticipée pour combler ces 30 places en amont d'un possible déclenchement plan « Grand Froid ».

La CGT ARS demande donc que l'Etat assure sa mission d'hébergement inconditionnel par :

- Le financement de places supplémentaires d'hébergement d'urgence adaptées avec des point d'hygiène et de sanitaires,
- La pérennisation des places supplémentaires au-delà de la période hivernale,
- La réquisition temporaire de bâtiments pour répondre à tous les refus de MAA ciblés par le 115,
- Des conditions de MAA adaptées à l'hébergement des femmes, des couples et des animaux.

Dans l'attente d'un retour, recevez mes salutations syndicales,

Monique DEBAY
Déléguée Syndicale CGT ARS

Syndicat CGT ARS

14, Boulevard du 21^{ème} Régiment Aviation - 54000 NANCY -

E-Mail : cgt-ars@outlook.fr - Lien Facebook : <https://www.facebook.com/cgtars54>